



22 novembre 2017

ATELIER DE TRAVAIL

Préservation de l'environnement

OBJECTIFS DE CET ATELIER DE TRAVAIL

- 1) Recueillir les avis sur le contexte environnemental et s'accorder sur un état des lieux partagé
- 2) Définir les enjeux du projet au regard de la thématique environnement et milieux naturels
- 3) Identifier les points de vigilances et les bénéfices potentiels

ORDRE DU JOUR

- Rappel du cadre de la concertation
- Présentation du contexte environnemental
- Échanges et avis sur la présentation
- Travail en tables rondes sur le format « café du monde »
- Synthèse et conclusion



RAPPEL DU CADRE DE LA CONCERTATION

LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

- 1) informer de l'avancée des études ;
- 2) organiser le partage d'informations et l'écoute des avis exprimés ;
- 3) recueillir, tout au long du processus d'études, des avis et propositions de la part du public ;
- 4) disposer de connaissances concrètes permettant d'enrichir l'élaboration du projet ;
- 5) éclairer le Département de la Gironde sur les décisions à prendre dans le cadre du projet de déplacements durables du Nord Bassin d'Arcachon ;
- 6) faire connaître les décisions prises sur le projet afin de favoriser la participation des acteurs et du public.

L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION

La concertation se déroulera en deux temps :

- **Temps 1 : une phase préparatoire** de co-construction des scénarios et de hiérarchisation des enjeux,
- **Temps 2 : une concertation préalable** qui permettra d'informer le public et de recueillir les avis afin d'éclairer les décisions du Département de la Gironde et de ses partenaires et d'aboutir au choix d'un scénario.

TEMPS 1 : PHASE PRÉPARATOIRE À LA CONCERTATION PRÉALABLE

- Des réunions de présentation de la démarche par types d'acteurs
- Des ateliers thématiques
 - Objectifs : hiérarchiser les enjeux au sein de chaque thématique, échanger et débattre sur les solutions et scénarios au sein de chaque thématique
 - Une première session de 4 ateliers :
 - Développement économique et attractivité du territoire (14 novembre 2017 à 14h00)
 - Forêt et sylviculture (14 novembre 2017 à 18h00)
 - Mobilités (21 novembre 2017 à 18h00)
 - Préservation de l'environnement (22 novembre 2017 à 18h00)
 - Une seconde session de 4 ateliers :
 - Développement économique et attractivité du territoire (7 décembre 2017 à 14h00)
 - Forêt et sylviculture (7 décembre 2017 à 18h00)
 - Mobilités (13 décembre 2017 à 18h00)
 - Préservation de l'environnement (14 décembre 2017 à 18h00)

L'ENCADREMENT DE LA CONCERTATION

Cette **démarche de concertation participative** bénéficiera d'un triple encadrement :

- 1)** **La garante de la concertation** nommée par la Commission nationale du débat public (CNDP), Madame Hélène SARRIQUET, qui veillera à la sincérité et au bon déroulement de la concertation dans le respect du Code de l'environnement
- 2)** **La charte de la concertation**, fixant les engagements collectifs du Département de la Gironde et des participants à la démarche de concertation, pour l'instauration d'un dialogue de confiance tout au long de la démarche
- 3)** **Le Comité consultatif**, de composition mixte et paritaire, qui suivra les étapes de la concertation, pourra formuler des avis et propositions en vue de l'amélioration de la concertation, et émettre des contributions sur le projet

CALENDRIER

- **D'ici fin 2017** : hiérarchisation des enjeux, définition des scénarios sur la base du dialogue avec le territoire
- **2^{ème} trimestre 2018** : concertation préalable sur les différents scénarios en vue du choix d'un scénario
- **3^{ème} trimestre 2018** : bilan de la concertation, choix par le Département de la Gironde d'un scénario



PRÉSENTATION DU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

1^{ère} partie : Contexte particulier du Bassin d'Arcachon par rapport au reste de la Gironde

LE BASSIN D'ARCACHON

→ Cœur de biodiversité

- Forêt landaise
- Milieux humides (landes humides, lagunes)
- Zone majeure d'hivernage

→ Corridors écologiques :

- Réseau hydrographique dense
- Réseau de lagunes

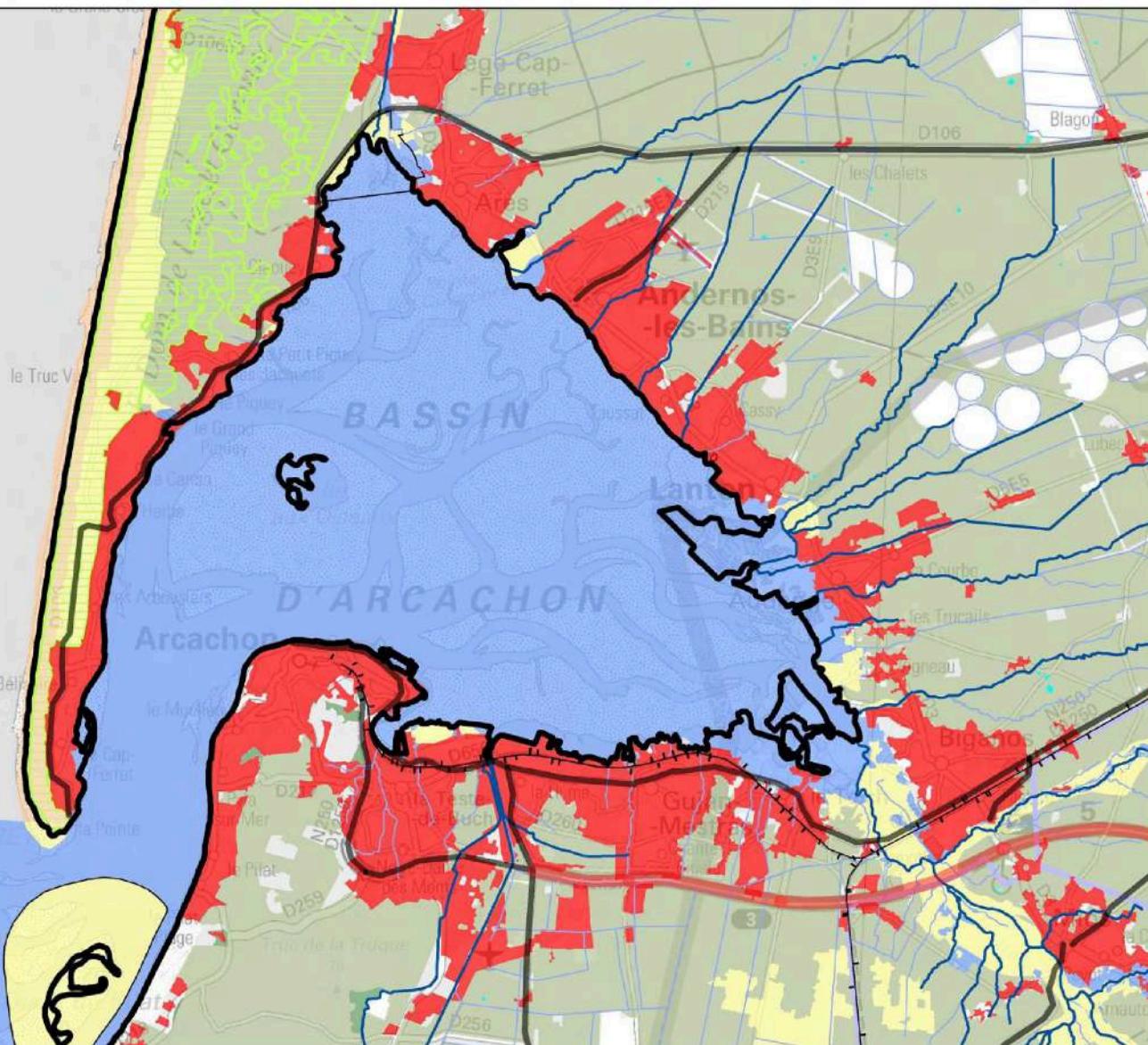
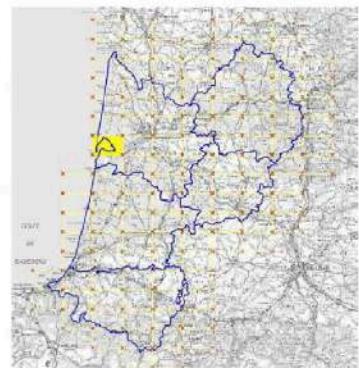
→ Éléments fragmentants :

- Réseau routier et voie ferrée
- Urbanisation

SRCE Aquitaine - Cartographie des composantes de la Trame verte et bleue

Planche 45

Echelle 1/100 000 - Format A3



Attention : la cartographie est exploitable au 1/100 000 et ne doit pas faire l'objet de zoom pour son utilisation ou son interprétation. La lecture de cette cartographie doit s'accompagner de la lecture des autres volets du SRCE notamment les volets b) et c).



PRÉSENTATION DU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

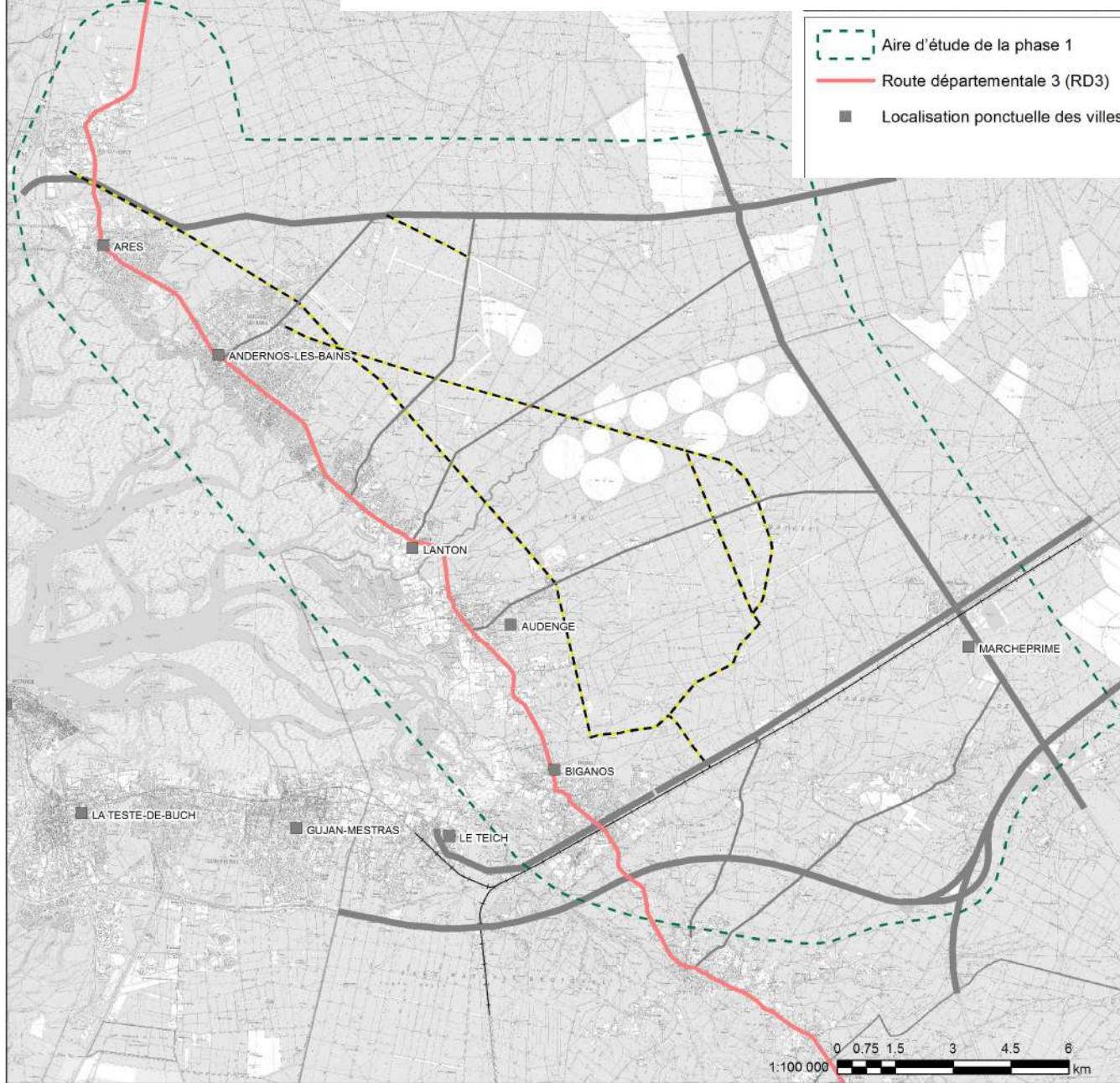
2^{ème} partie : Analyse des enjeux sur le territoire d'étude

AIRE D'ÉTUDE

8 communes concernées :

- Mios,
- Marcheprime,
- Biganos,
- Lanton,
- Audenge,
- Andernos-les-Bains,
- Arès,
- Lège Cap Ferret.

Localisation de l'aire d'étude de la phase 1



Éléments structurants du territoire

Réseau routier principal

Réseau routier secondaire

Voie ferrée

CONSULTATION DES ACTEURS LOCAUX

- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Service environnement du département
- Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine, Conservatoire du Littoral, Parc Naturel Régional, Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant et Etangs du Littoral Girondin (SIAEBVELG), Syndicat du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre (SYBARVAL), Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA)
- Mairies (Arès, Marcheprime, Biganos, Mios et Audenge), Réseau de Transport d'Électricité

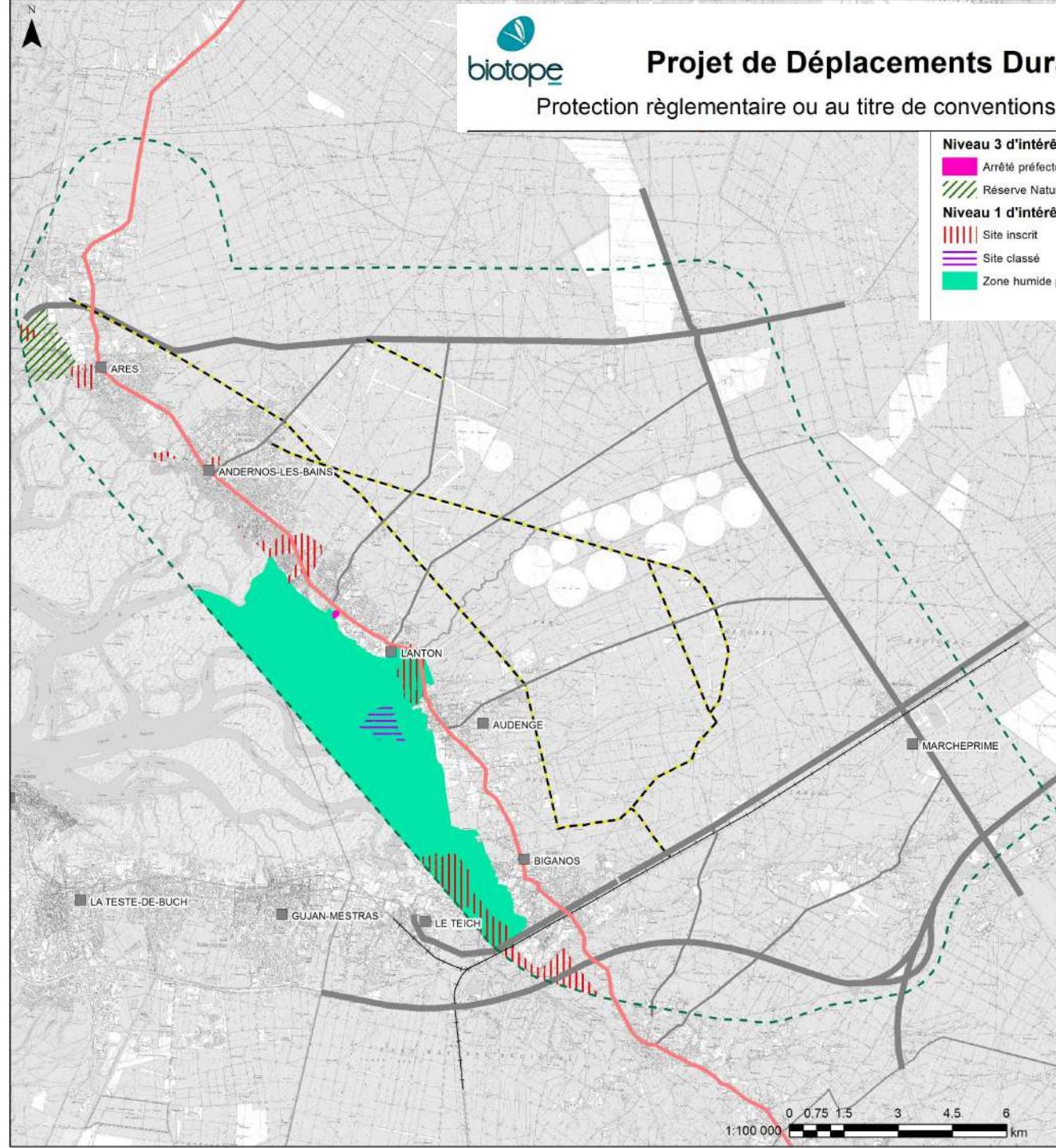
Identification des zonages du patrimoine naturel

PROTECTION RÉGLEMENTAIRE/CONVENTION

12 zonages de protection réglementaire sont concernés par l'aire d'étude :

- 1 arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)
- 1 réserve naturelle nationale
- 1 site classé
- 8 sites inscrits
- 1 zone humide protégée par la convention de RAMSAR

Protection réglementaire ou au titre de conventions et engagements européens ou internationaux



Niveau 3 d'intérêt écologique

- Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)
- Réserve Naturelle Nationale (RNN)

Niveau 1 d'intérêt écologique

- Site inscrit
- Site classé

Zone humide protégée par la convention de Ramsar

Éléments structurants du territoire

- Réseau routier principal
- Réseau routier secondaire
- Voie ferrée

Ligne RTE et/ou piste forestière

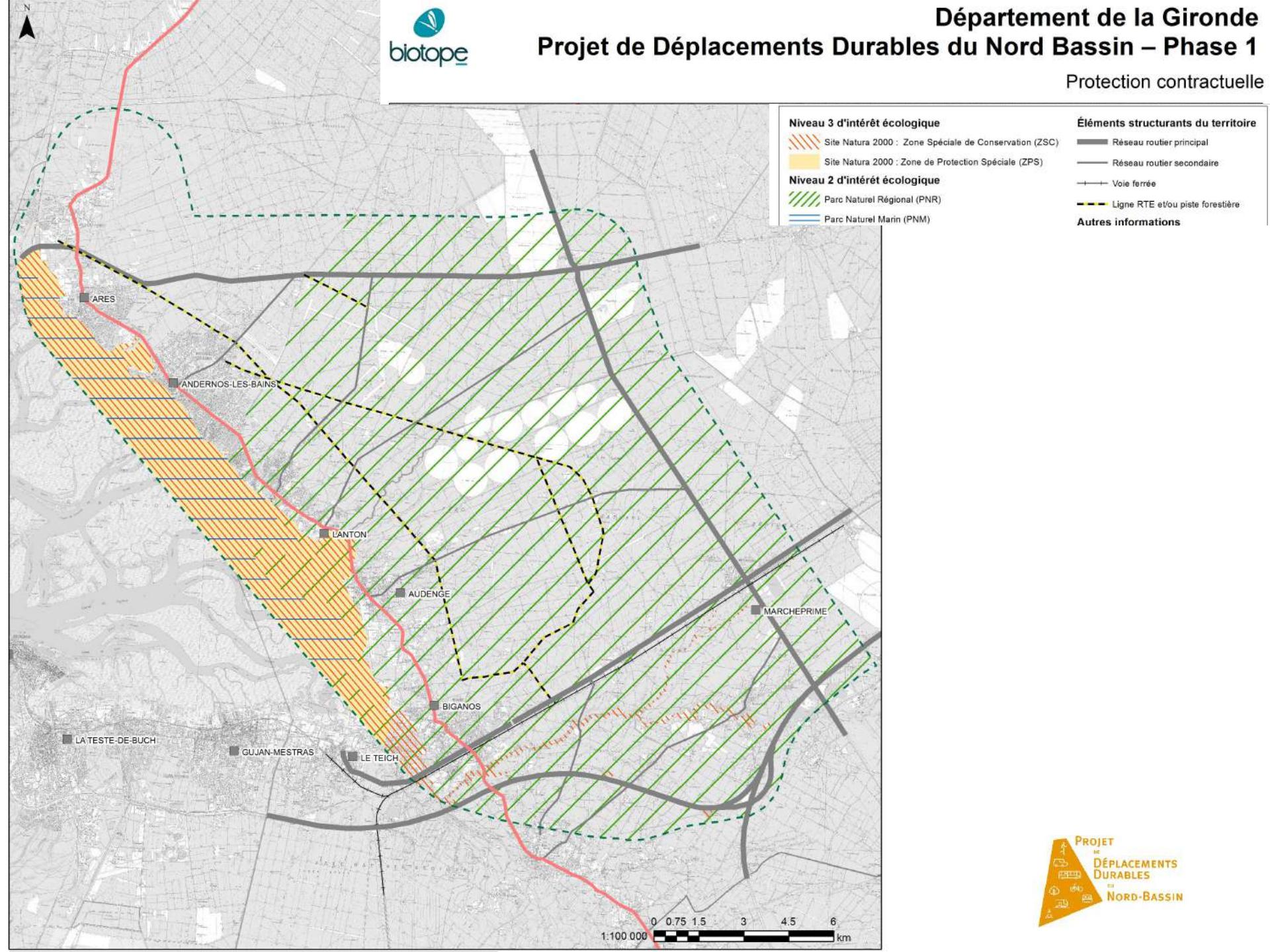
Autres informations

- Aire d'étude de la phase 1
- Route départementale 3 (RD3)

PROTECTION CONTRACTUELLE

6 zonages de protection contractuelle sont concernés par l'aire d'étude :

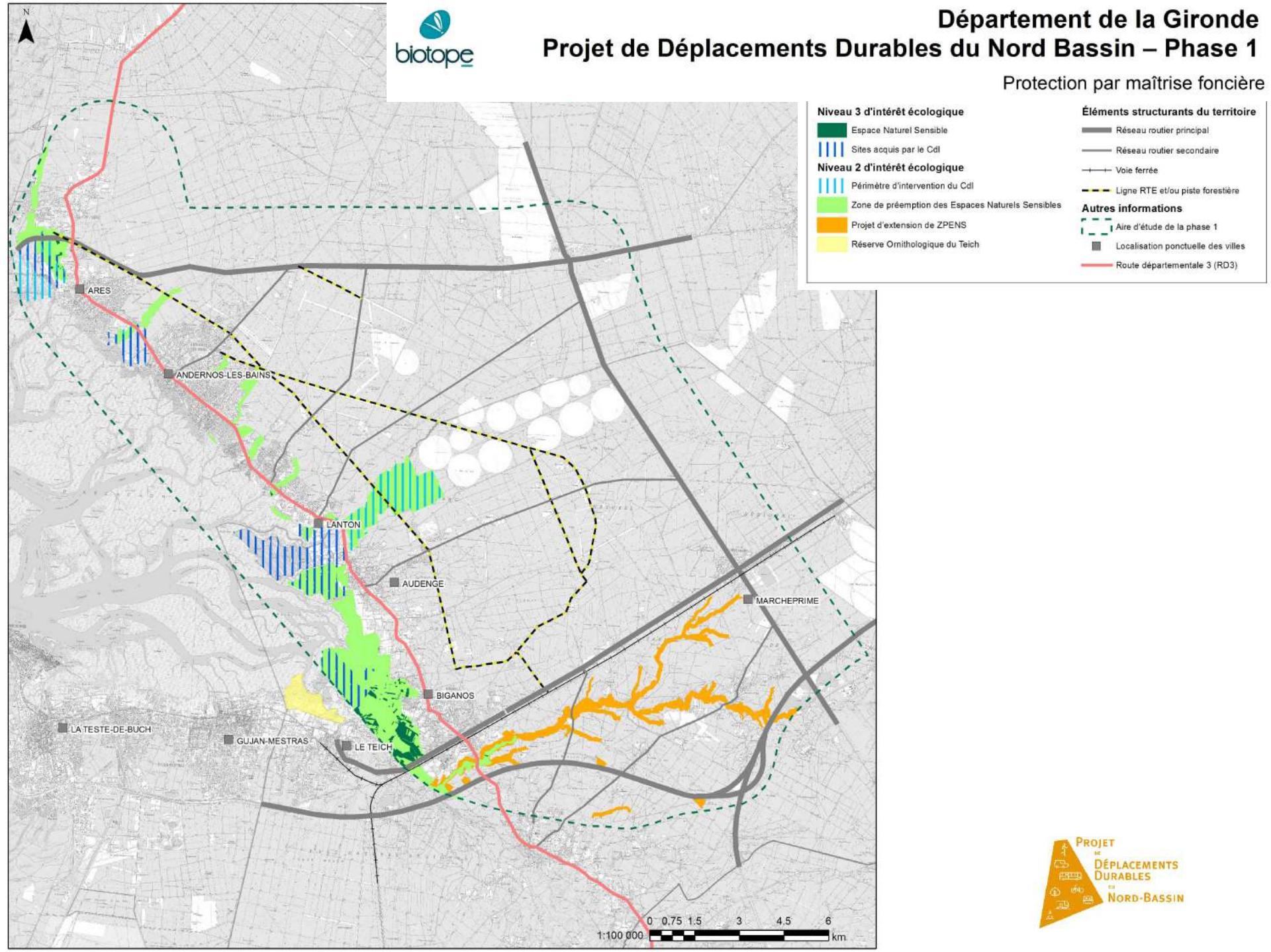
- 1 Parc Naturel Régional
- 1 Parc Naturel Marin
- 1 Zone de Protection Spéciale (ZPS) désignées au titre de la directive européenne 2009/147/CE « Oiseaux »
- 3 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) désignées au titre de la directive européenne 92/43/CEE « Habitats / faune / flore »



PROTECTION PAR MAÎTRISE FONCIÈRE

35 zones/zonages concernés par l'aire d'étude :

- 9 zones appartenant à la Stratégie du Conservatoire du Littoral
 - 5 zones d'intervention
 - 4 zones de vigilance
- 4 Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- 22 Zones de Préemption des ENS (ZPENS)
- 1 zone correspondant à la Réserve ornithologique du Teich



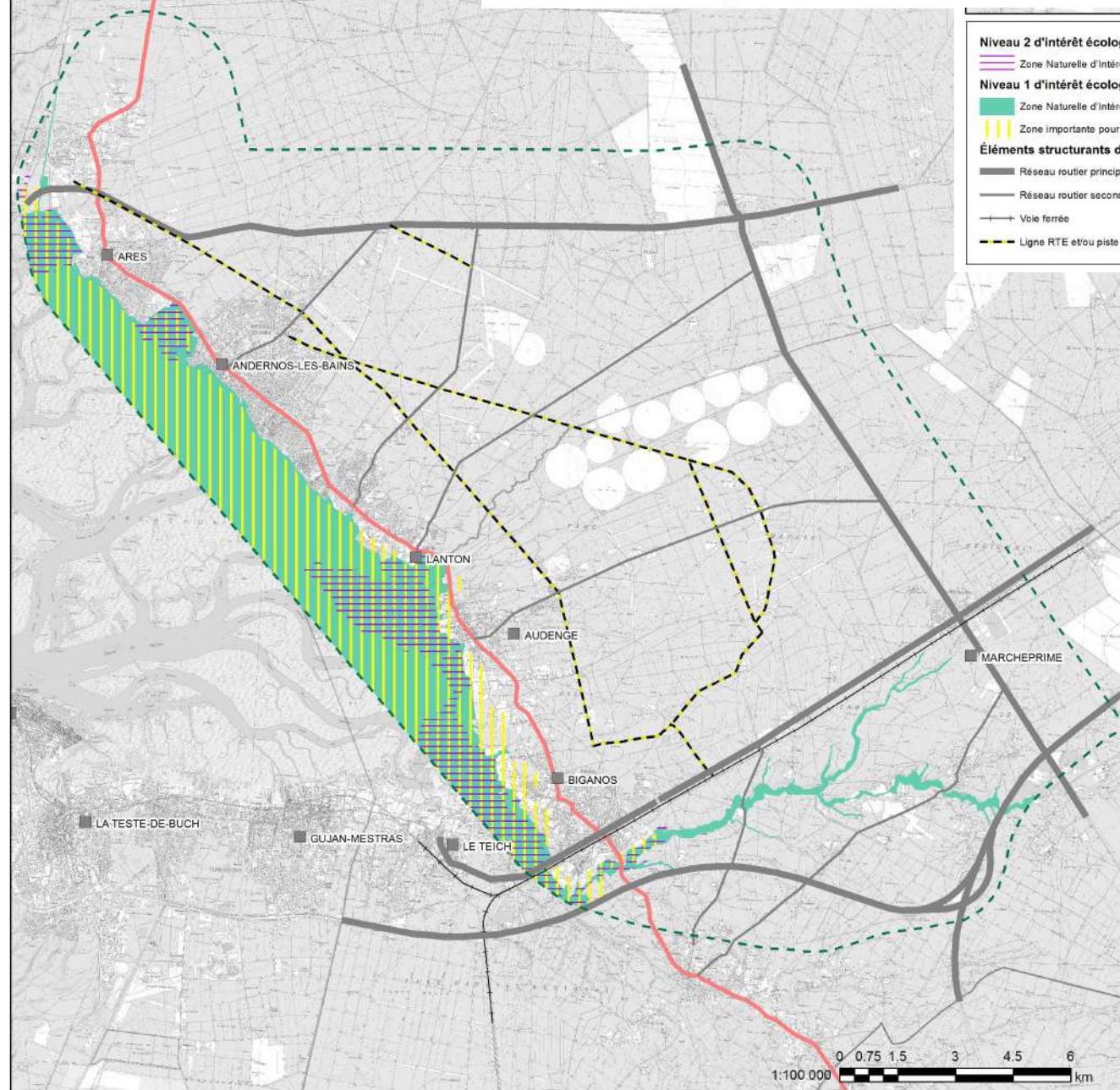
ZONAGES D'INVENTAIRE

Plusieurs zonages d'inventaire concernés l'aire d'étude :

→ 9 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

- 6 de type I
- 3 de type II

→ 1 Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)



Niveau 2 d'intérêt écologique

Niveau 1 d'intérêt écologique

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2
Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO)

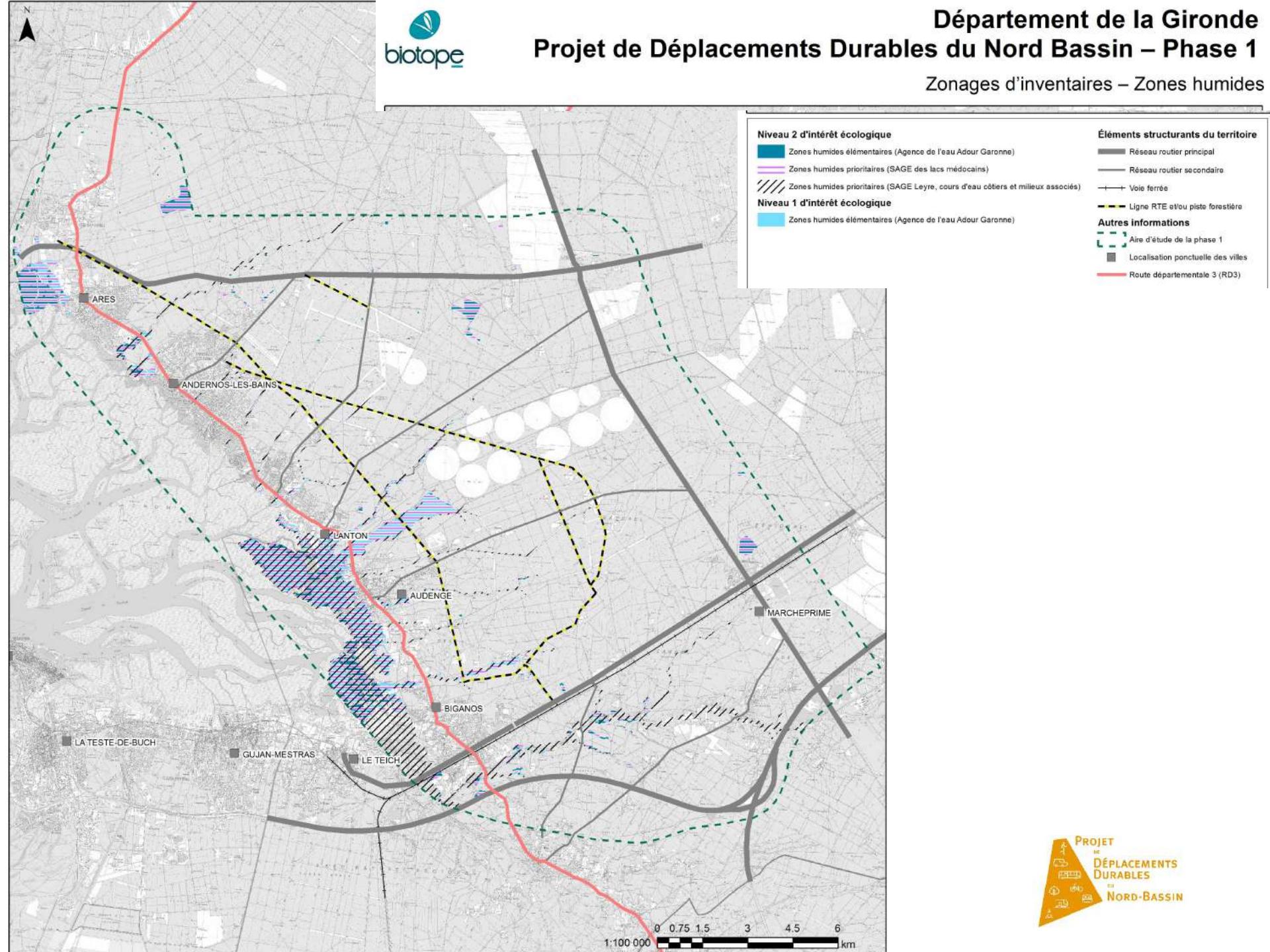
Éléments structurants du territoire

- Réseau routier principal
- Réseau routier secondaire
- Voie ferrée
- Ligne RTE et/ou piste forestière

ZONAGES D'INVENTAIRE

Plusieurs zonages d'inventaire concernés l'aire d'étude :

- Des Zones humides élémentaires (Agence de l'eau Adour Garonne)
- Une Zone humide prioritaire (SAGE des lacs médocains)

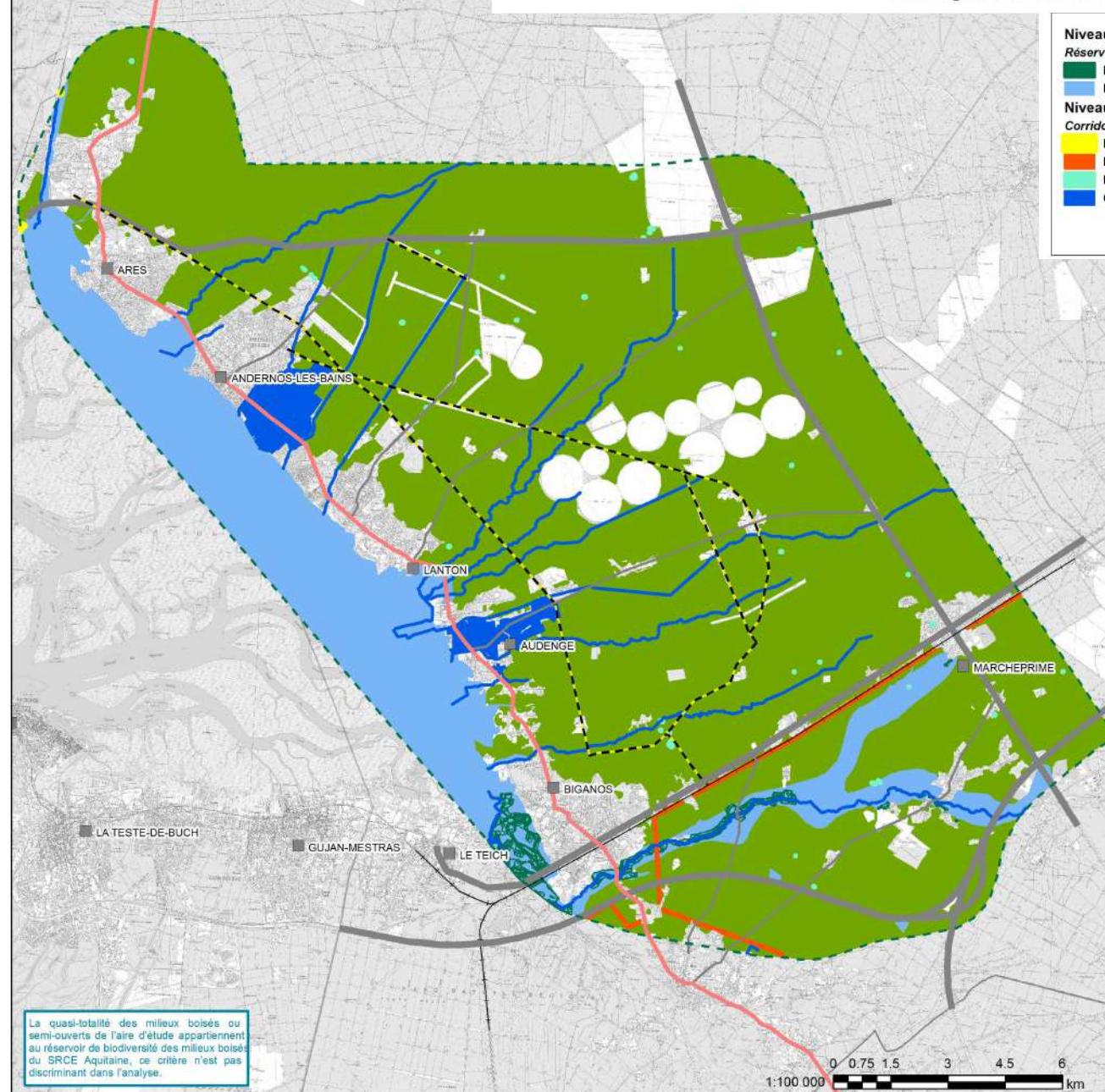


ZONAGES D'INVENTAIRE

Plusieurs zonages d'inventaire concernés l'aire d'étude :

→ Des zonages du SRCE :

- Corridors (dont 16 cours d'eau)
- 5 Réservoirs de biodiversité



AUTRES ZONAGES

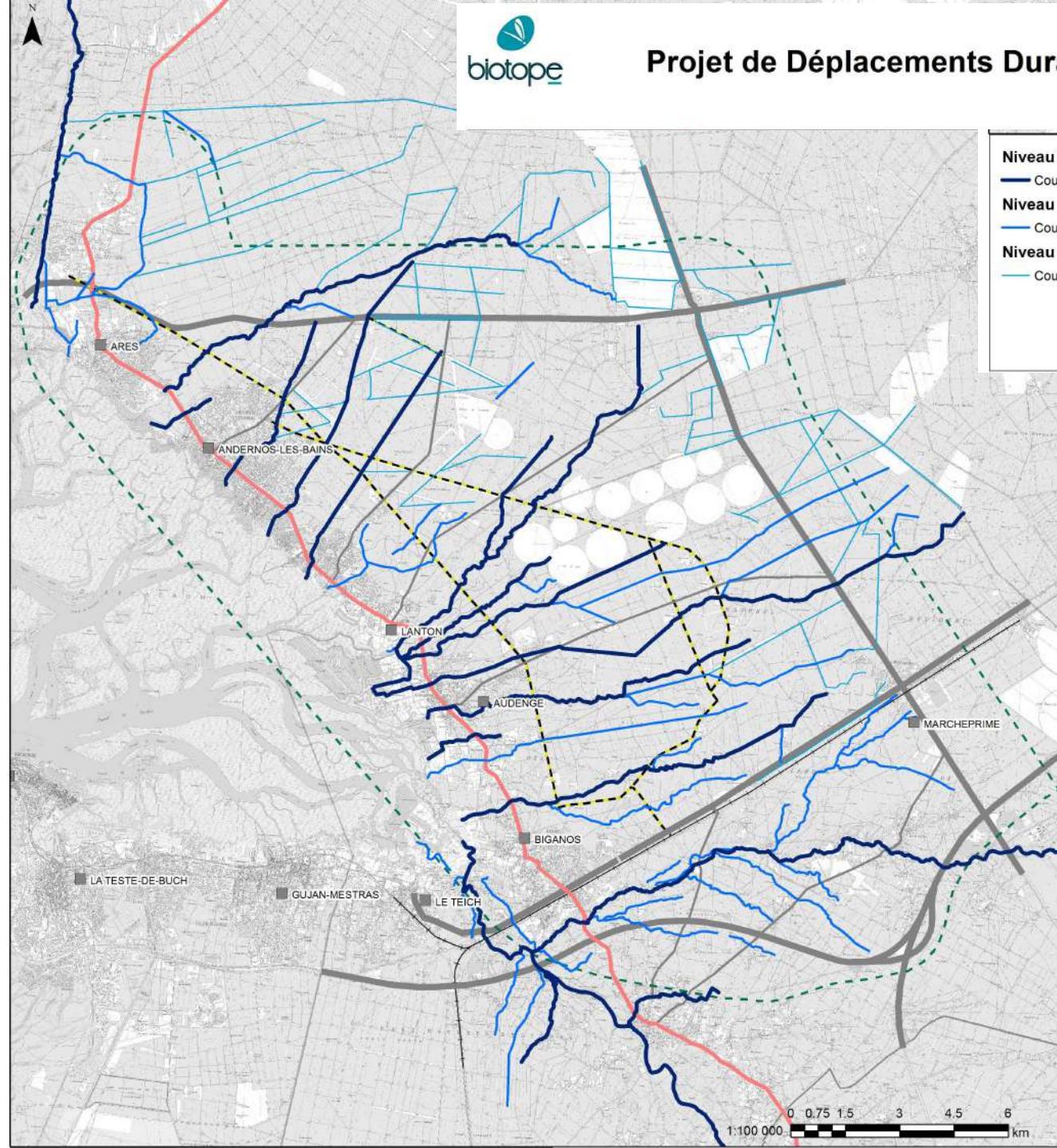
+ de 100 autres zonages concernés par l'aire d'étude élargie :

→ Un réseau hydrographique dense

- 17 cours d'eau
- 43 ruisseaux
- 49 fossés

Projet de Déplacements Durables du Nord Bassin – Phase 1

Réseau hydrographique



ANALYSE CARTOGRAPHIQUE

Thématique	Type de zonages	Déclinaison	Note d'intérêt écologique
Protection réglementaire	Arrêté de protection de biotope	-	3
	Réserve naturelle nationale	-	3
	Site inscrit	-	1 si site désigné sur critère écologique, sinon 0
	Site classé	-	1 si site désigné sur critère écologique, sinon 0
Zonages d'inventaires	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	ZNIEFF de type I	2
		ZNIEFF de type II	1
	Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux	-	1
	Zones humides élémentaires (Système d'information sur l'eau de l'Agence de l'eau Adour Garonne)	Eau peu profonde / Lande à molinie / Pinède sur lande à molinie / Pré salé / Roselière (au sens large) ou lande humide (touradon de molinie, lande tourbeuse) / Roselière ou caricaie colonisée par aulne ou saule	2
		Eau profonde / Aulnaie, saussaie, bétulaie / Bassin endigué (eau saumâtre et basse, eau douce et basse) / Boisement mixte de pin et aulne ou saule / Chêne et aulne / Prairie	1
	Zones humides prioritaires (SAGE Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés)	-	2
	Zones humides prioritaires (SAGE des lacs médocains)	-	2

ANALYSE CARTOGRAPHIQUE

1/ L'ensemble de la surface de l'aire d'étude de la phase 1 est considéré de prime abord comme sans intérêt écologique particulier (note de l'intérêt écologique = 0)



2/ Les différents zonages sont ensuite superposés sur l'aire d'étude de la phase 1 et permettent de découper l'aire d'étude de la phase 1 en une multitude de polygones continus.



ANALYSE CARTOGRAPHIQUE

3/ Un premier zonage avec un intérêt écologique de 2 est identifié comme, par exemple, une ZNIEFF de type I. Il permet d'affecter une première note d'intérêt écologique à un polygone donné.

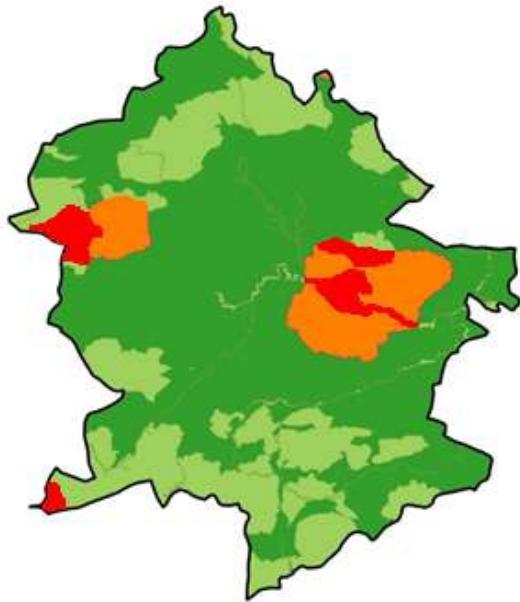


4/ A ce premier zonage, va se superposer un second zonage d'enjeu de niveau 1 comme, par exemple, une ZNIEFF de type II. Il permet d'affecter de nouvelles notes d'intérêt écologique (addition) et de continuer de découper l'aire d'étude de la phase 1 en plusieurs polygones.

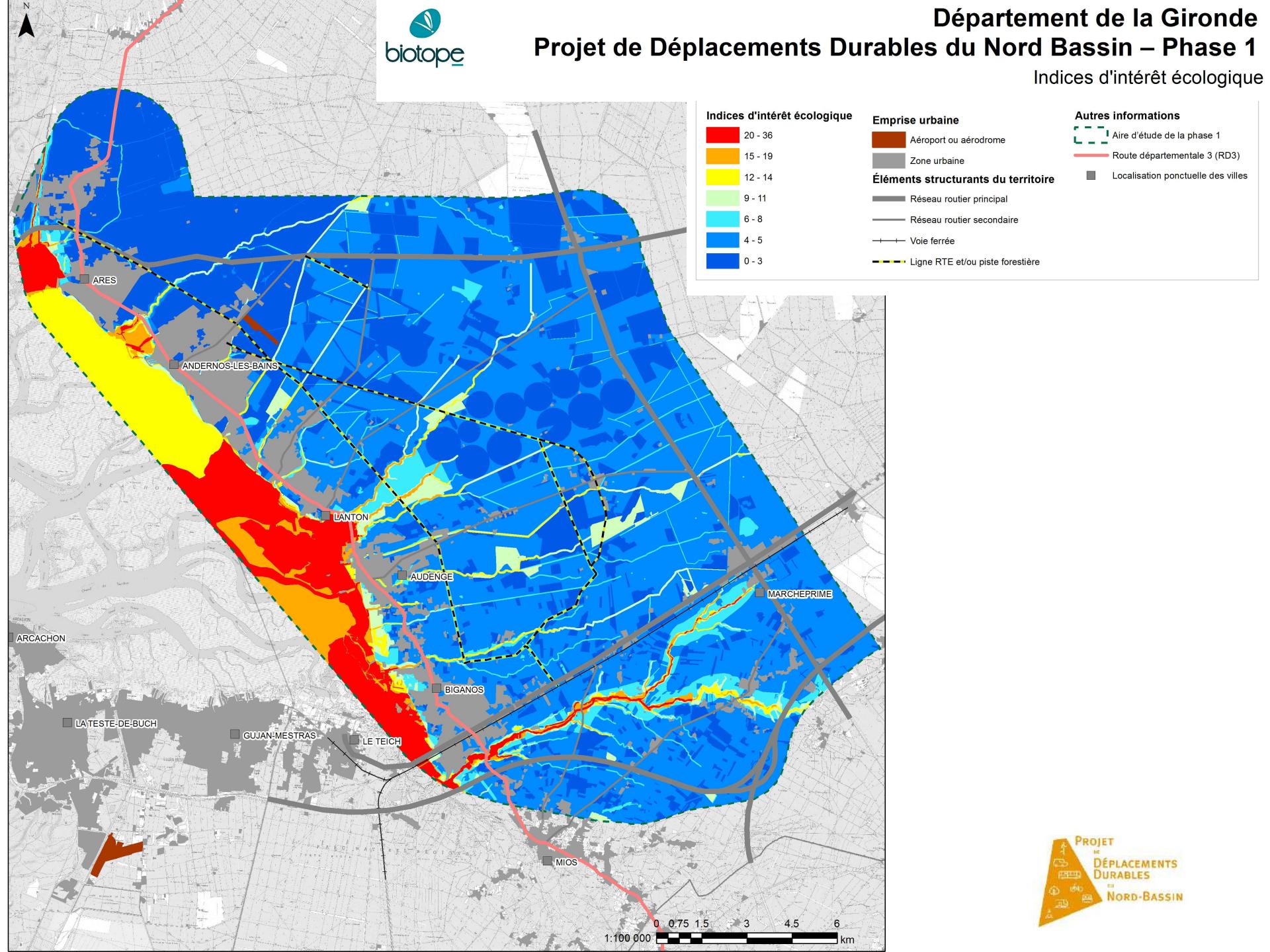


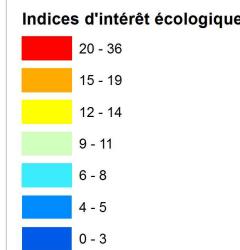
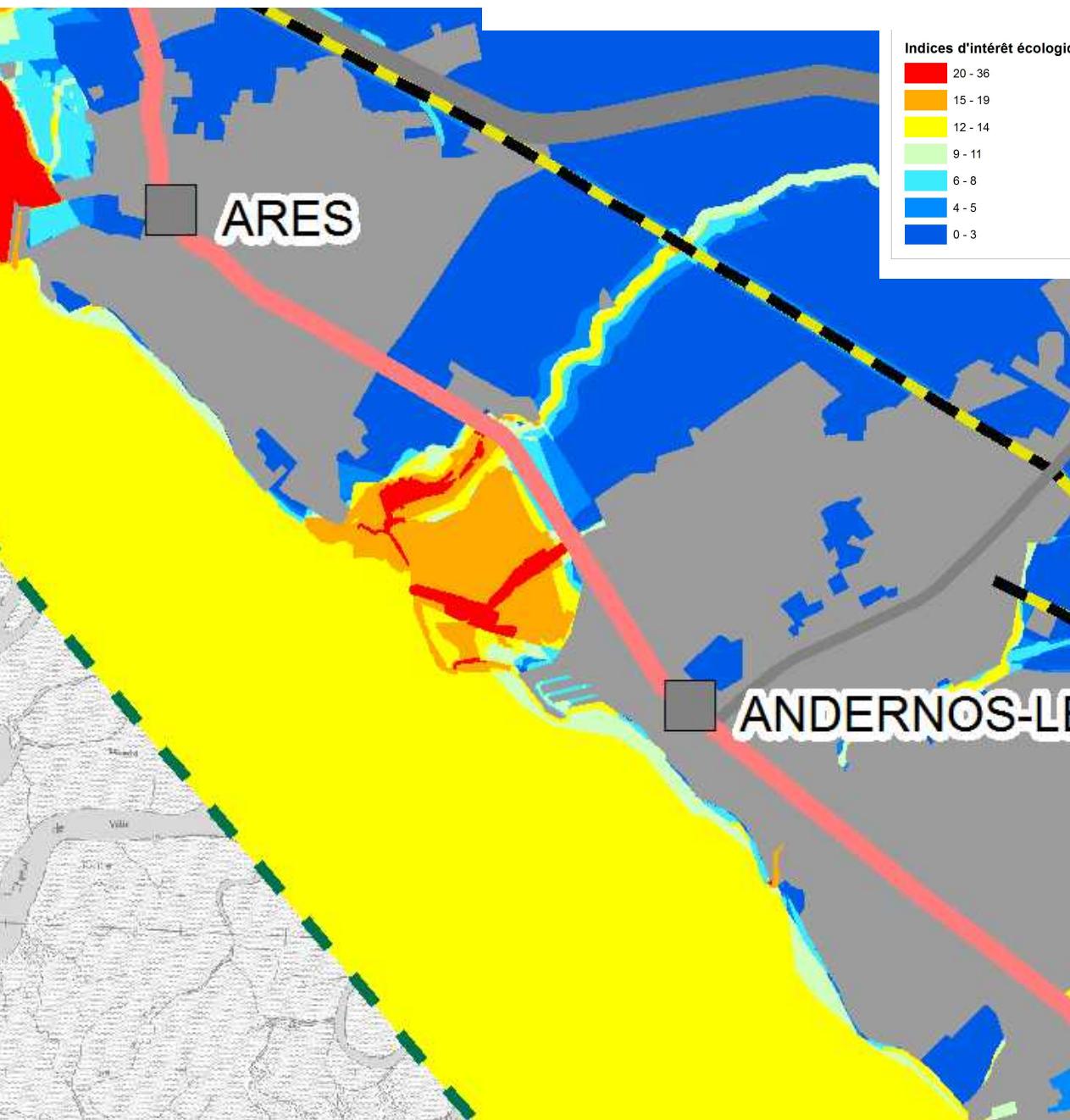
ANALYSE CARTOGRAPHIQUE

5/ Une agrégation des couches SIG est réalisée avec addition des niveaux d'enjeu permettant de réaliser une carte globale des enjeux sur l'aire d'étude en fonction des différents zonages du patrimoine naturel identifiés. Ainsi, chaque polygone obtient un indice d'intérêt écologique.



L'ensemble des zonages est ainsi superposé et une carte de synthèse est obtenue permettant ainsi d'identifier les secteurs à enjeux





Emprise urbaine

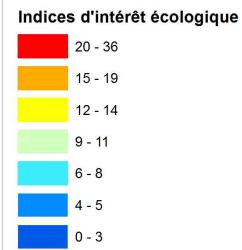
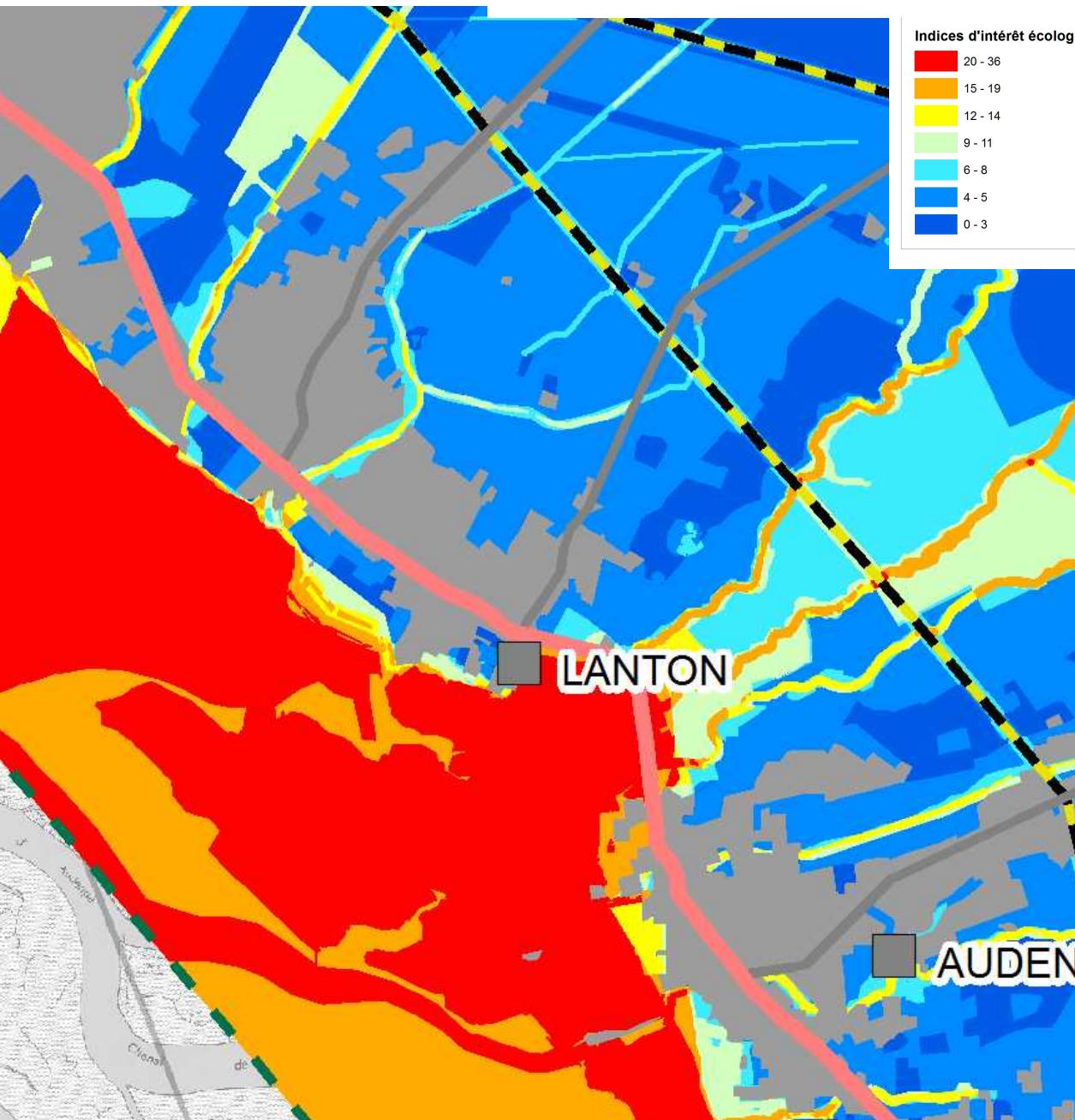
- Aéroport ou aérodrome
- Zone urbaine

Éléments structurants du territoire

- Réseau routier principal
- Réseau routier secondaire
- Voie ferrée
- Ligne RTE et/ou piste forestière

Autres informations

- Aire d'étude de la phase 1
- Route départementale 3 (RD3)
- Localisation ponctuelle des villes



Emprise urbaine

- Aéroport ou aérodrome
- Zone urbaine

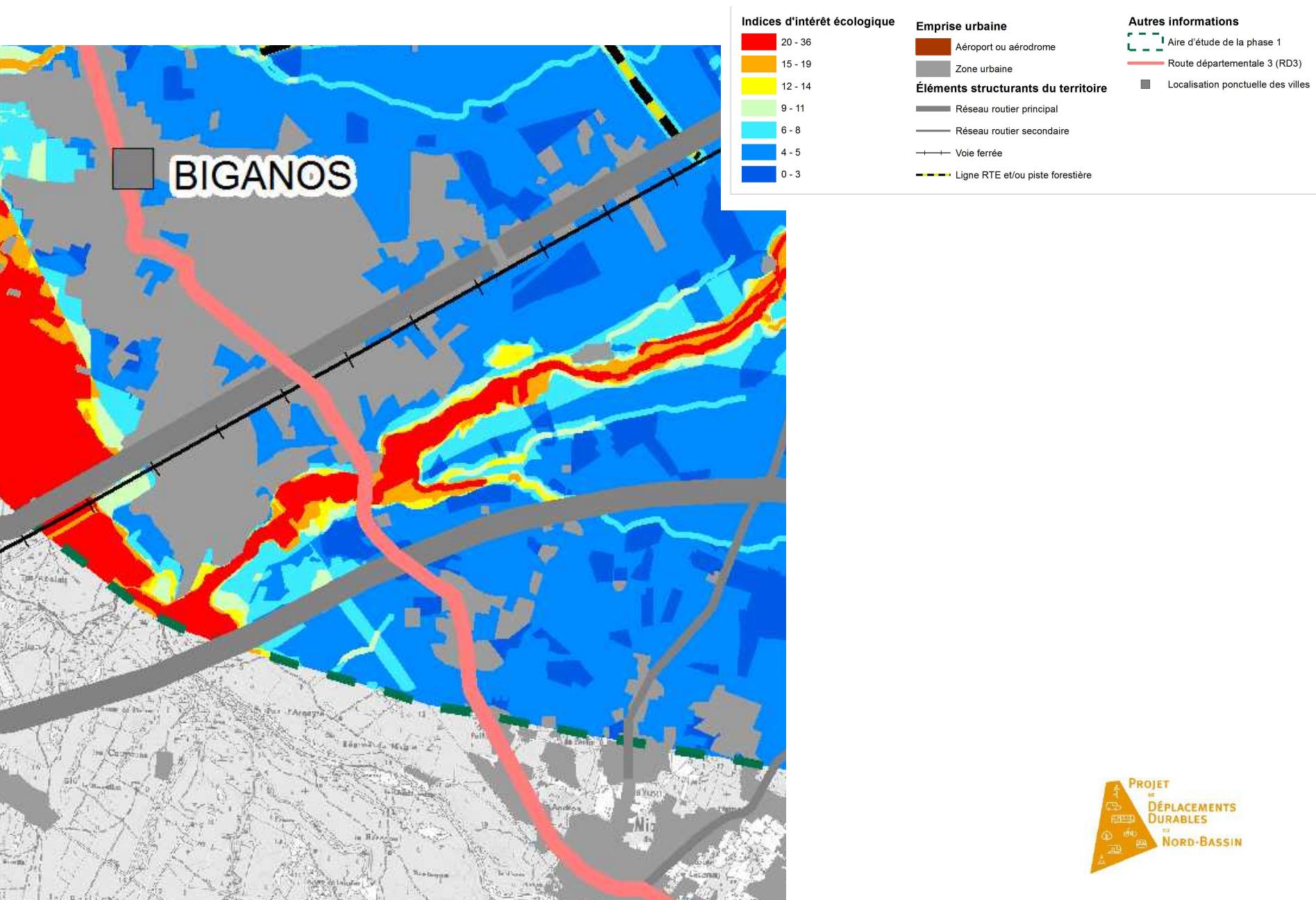
Éléments structurants du territoire

- Réseau routier principal
- Réseau routier secondaire
- Voie ferrée
- Ligne RTE et/ou piste forestière

Autres informations

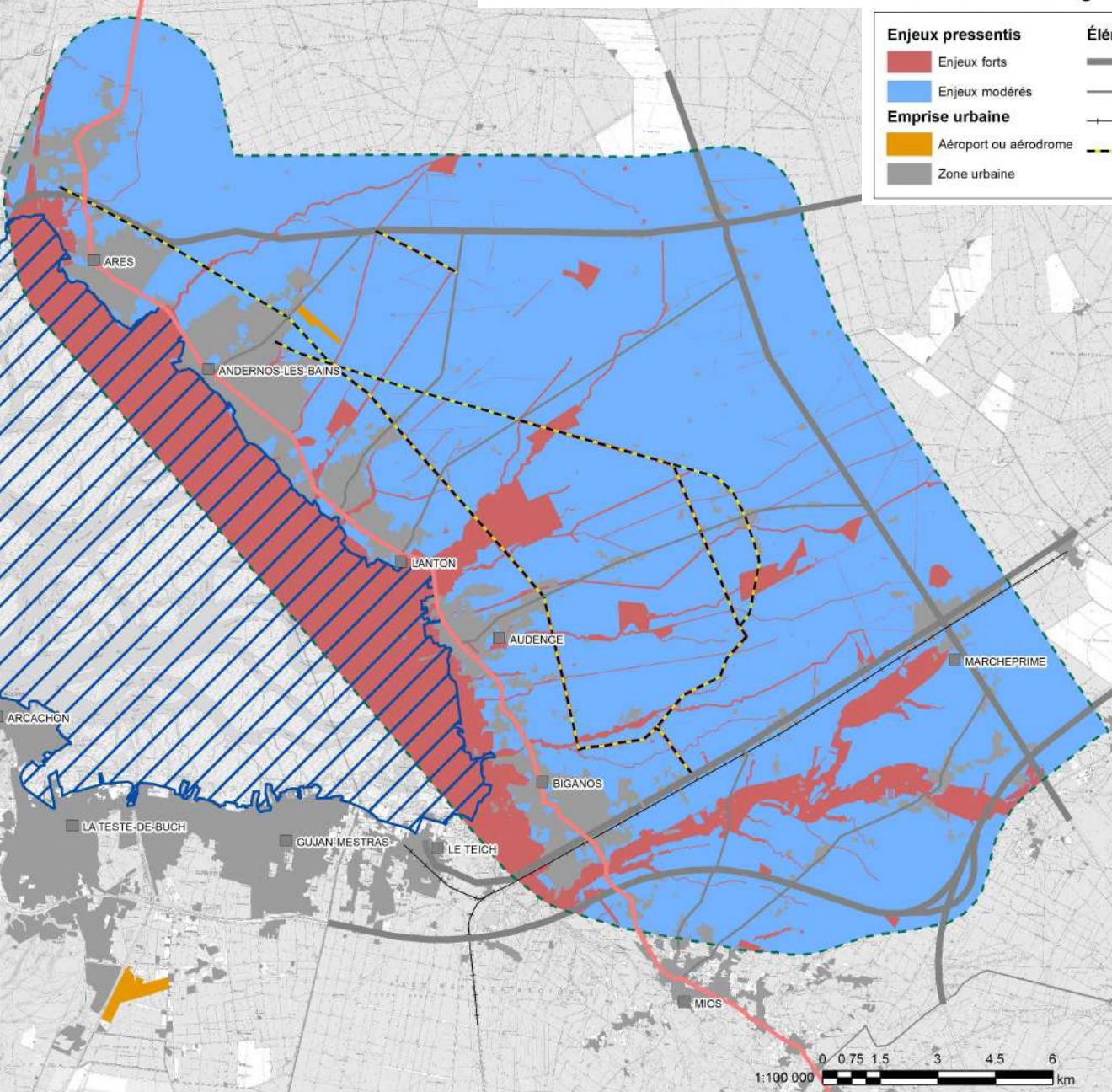
- Aire d'étude de la phase 1
- Route départementale 3 (RD3)
- Localisation ponctuelle des villes





Projet de Déplacements Durables du Nord Bassin – Phase 1

Zonages des enjeux écologiques maximum pressentis



EXPLOITATION DES DONNÉES NATURALISTES

- Données Biotope (biblio + terrain)
- Observatoire de la Flore Sud-Atlantique
- Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage

LES ZONES SENSIBLES DE L'aire d'étude

→ Réservoirs de biodiversité :

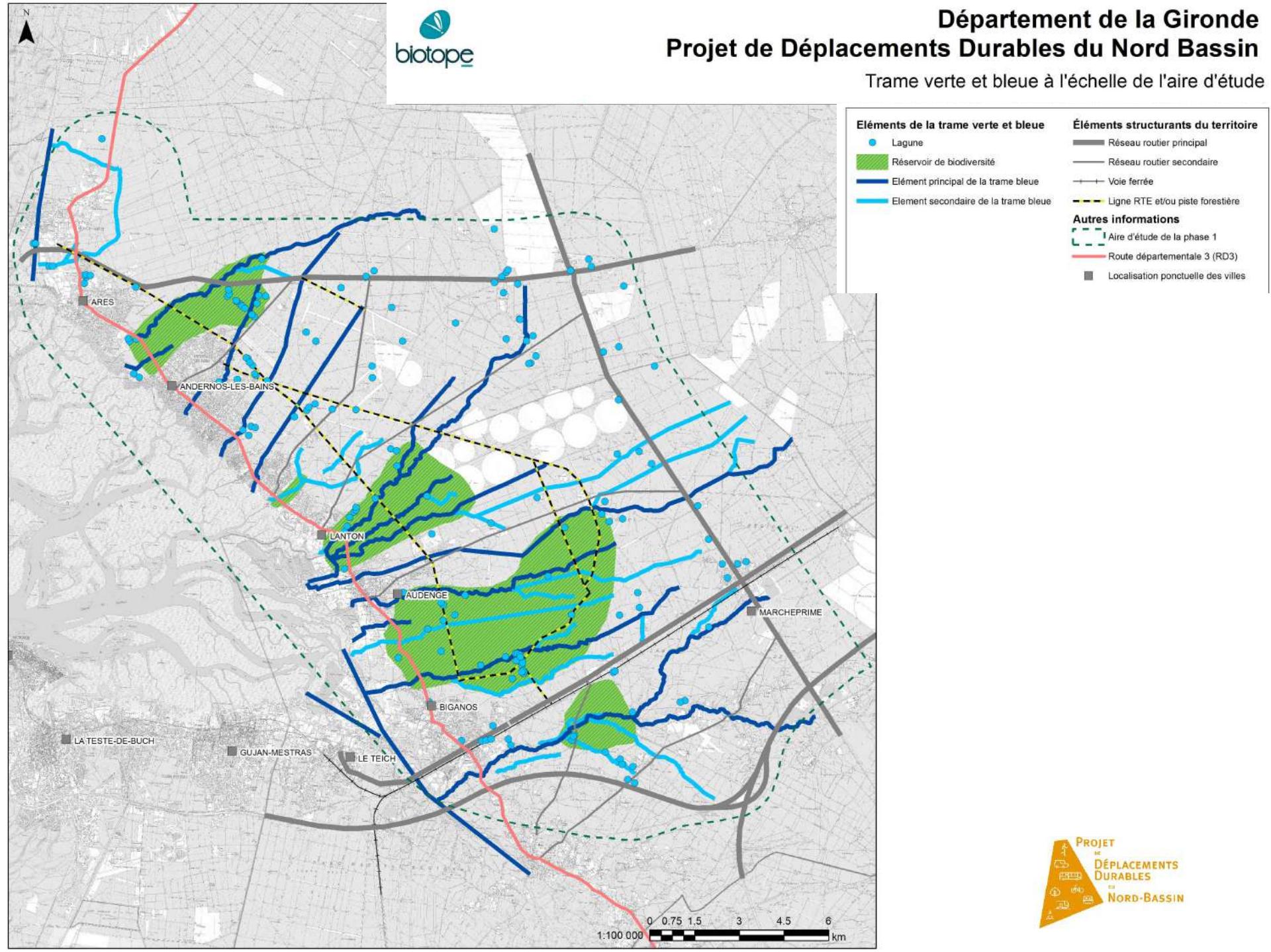
- Boisements de feuillus et forêt mixtes
- Milieux humides
- Concentration d'espèces patrimoniales

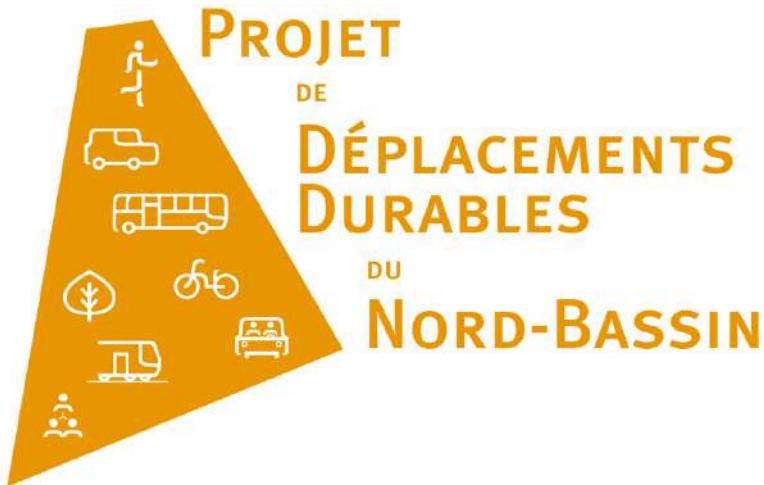
→ Corridors écologiques :

- Boisements alluviaux
- Réseau hydrographique
- Lignes RTE

→ Éléments fragmentant :

- Routes
- Urbanisation





PRÉSENTATION DU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

3^{ème} partie : synthèse des constats, problématiques et enjeux

Thématiques	Constats et Problématiques	Enjeux pressentis
Zonages d'inventaires et règlementaires	Aire d'étude concernée par une densité importante de zonages d'inventaires et règlementaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire les emprises sur les zonages d'inventaire et règlementaire et sur les zones humides
Zones humides	De nombreuses lagunes Réseau hydrographique dense Landes humides	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir la transparence écologique ▪ Limiter les impacts sur le patrimoine naturel
Richesse faunistique et floristique	De nombreuses espèces de faune et de flore patrimoniales connues	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Limiter la rupture des corridors écologiques ▪ Maintenir les zones écologiques d'intérêt (lagunes, landes humides, etc.)
Fonctionnalités écologiques	De nombreux cœurs de biodiversité Des corridors écologiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'appuyer sur les éléments structurants du paysage



ÉCHANGES SUR LA PRÉSENTATION



TRAVAIL EN TABLES RONDES



SYNTHÈSE ET CONCLUSION

RAPPEL DES PROCHAINS ATELIERS THÉMATIQUES

■ Session 2 :

- **Développement économique et attractivité du territoire** (7 décembre 2017 à 14h00)
- **Forêt et sylviculture** (7 décembre 2017 à 18h00)
- **Mobilités** (13 décembre 2017 à 18h00)
- **Préservation de l'environnement** (14 décembre 2017 à 18h00)



PROJET
DE
DÉPLACEMENTS
DURABLES
DU
NORD-BASSIN

MERCI DE VOTRE ATTENTION